

UNE NOUVELLE REFORME... INÉLUCTABLE ?

Le passage de la retraite de 65 ans à 60 ans est la dernière avancée significative en matière de retraite... il y a 37 ans, une revendication syndicale honorée en 1982 par Mitterrand après son élection en mai 1981. Depuis, les gouvernements de droite ont tous organisé la régression en allongeant la période de cotisation ou en reculant l'âge de départ, tantôt pour les salariés du privé, tantôt pour les fonctionnaires et parfois les deux. Quant aux gouvernements de gauche, souvent élus sur la colère générée par les réformes de la droite, ils ont, au mieux, regardé ailleurs refusant d'inverser le cours libéral des choses.

Pour faciliter les réformes et convaincre de leur caractère inéluctable, les différents pouvoirs et leurs experts expliquent qu'on ne peut plus payer, qu'il y a trop d'inactifs, qu'il y a un trou, qu'il ne cesse de se creuser et que si on ne réforme pas, la catastrophe est pour demain. Les grands médias relaient, visant à nous faire comprendre que tout cela est très compliqué et qu'il n'y a donc

pas d'autres solutions que de baisser les retraites ou repousser l'âge de départ, ou augmenter la durée de cotisation et si possible les trois à la fois... Dans cette logique, l'allongement de la durée de vie est pratiquement montré comme un drame, le tout dans un pays où plus de gens travaillent qu'il y a 40 ans, pays qui, malgré tout, produit plus de richesses chaque année.

YES WE CANNE



RETRAITES

Pour nous joindre :
contact@solidaires-auvergne.org
Facebook : Solidaires Auvergne

Union
syndicale
Solidaires
AUVERGNE

28 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Fd

solidaires.org/Solidaires-Auvergne-1711

COMMENT ÇA MARCHE ACTUELLEMENT ?

Notre système de retraite est un système **par répartition**. Le salarié n'avance pas d'argent quand il est en activité pour en percevoir l'âge de la retraite venu. Pendant sa période de travail, le salarié perçoit un salaire (salaire direct). En plus de ce salaire, le patron qui convoque la force de travail verse un salaire indirect, ce que les patrons et trop de salariés appellent « des charges ». Ce salaire indirect n'est pas une avance en vue de la retraite mais bien un salaire qui est immédiatement reversé à celles et ceux qui sont retraité-es. En ce sens on peut parler de salaire « socialisé ». Par leurs cotisations sur le salaire direct, les salariés contribuent également à ce salaire socialisé qui finance du hors travail et constitue la protection sociale. Celle-ci est donc un élément du salaire qui transforme en permanence la quasi-totalité des cotisations en prestations. **Ainsi les retraites par répartition sont du salaire**. Il ne s'agit pas d'une épargne salariale souscrite aujourd'hui pour être versée plus tard, il n'y a dans ce système rien de différé. La richesse produite par celles et ceux qui travaillent aujourd'hui permet de financer

la pension des retraité-es d'aujourd'hui¹. Ma retraite n'est donc que la part qui me revient de la richesse produite par le travail des autres. En ce sens il est logique que le montant des pensions soit indexé sur les salaires, ce qui n'est plus le cas depuis que Balladur en 1993 a mis en pratique les préconisations du *Livre blanc* de ... Michel Rocard (premier ministre après la réélection de Mitterrand en 1988).

De cette nature salariale de la pension versée aux retraités, il découle que ce niveau de pension est étroitement lié au niveau des salaires versés aux actifs et du niveau d'emploi dans la société puisque celui-ci détermine le niveau de l'ensemble des cotisations versables. On le voit ainsi très clairement avec la revendication d'égalité salariale entre les hommes et les femmes dont la mise en place rendrait 6,5 milliard d'euros disponibles immédiatement pour payer les retraites. Ainsi la question de l'emploi est une question clé qui détermine l'avenir du système de retraite bien plus sûrement que les évolutions démographiques.

LES RETRAITES PAR RÉPARTITION SONT DU SALAIRE

QUE DIT ET CACHE CETTE NOUVELLE RÉFORME ?

Les grands axes de la réforme voulue par Macron et ses admirateurs sont contenus dans le rapport Delevoye rendu public en juillet. Le dispositif sera un système dit « universel » visant à remplacer les systèmes actuels par un système de retraite à points. Il s'appliquerait pleinement à partir de 2025 et concerneraient les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1963. D'un système où chacun-e peut prévoir ce qu'il ou elle aura comme pension à sa date de départ, nous passerions à un système où notre durée de cotisation nous octroierait des points dont le montant pourrait varier. Les émissaires du président de la république vantent donc **universalité, simplicité et transparence pour masquer un nouveau recul social.**

L'application du rapport Delevoye réduirait les pensions pour **donner moins aux retraité-e-s.** Nombre de salarié-e-s seraient obligé-e-s de partir en retraite plus tard, et la mise en place d'un « âge pivot » à 64 ans avec nouvelle décote pour celles et ceux qui voudraient partir avant constitue un vrai passage de 62 ans à 64 ans pour le droit à la retraite². De plus **cet âge pivot serait modifiable en fonction de l'espérance de vie.** L'allongement de la durée de cotisation

imaginé par Macron lors de son intervention de fin août fait beaucoup parler mais donne le même résultat : travailler plus longtemps. Le gouvernement veut également limiter à 14 % du montant du PIB les versements consacrés aux retraites, et n'entend pas demander un euro de plus aux patrons. La même dépense de pensions pour davantage de retraité-e-s, c'est donc la baisse pour tout le monde !

Au nom d'une prétendue égalité, le rapport Delevoye entend prendre en compte l'ensemble de nos carrières et non plus les meilleures années pour calculer le montant de nos pensions. **C'est donc un recul pour toutes et tous** et particulièrement pour celles et ceux qui ont des carrières discontinues, des périodes d'emploi précaire et/ou de chômage.

« L'universel » version Macron n'a donc de conséquence que pour les salarié-e-s et jamais pour les patrons quand absolument rien n'est prévu pour mettre fin, voire limiter les exonérations de « cotisations sociales » que le grand patronat a obtenu pour les salaires les plus bas auprès de chaque gouvernement depuis plus de trente ans.

**C'EST UN REcul POUR
TOUTES ET TOUS**

QUELLES CONSÉQUENCES SI CETTE RÉFORME ÉTAIT ADOPTÉE ?

Les réformes de 1992, 2003, 2010 ont toutes provoqué une diminution des pensions. Il en irait de même de cette nouvelle attaque contre notre système solidaire de retraite. Elles ont toutes instauré et provoqué un recul de l'âge du départ en retraite³, donc un allongement du temps au travail.

Quand un tiers de retraité-e-s vivent avec une pension de 909 € nets, la proposition du rapport consistant à porter à 85% du smic net les pensions les plus faibles pour les personnes ayant des carrières complètes pourrait passer pour une avancée (+ 86 €). Sachant que c'est dans ces tranches de salaire qu'il y a le plus de carrières incomplètes, la mesure risque de ne pas être trop coûteuse et la « réduction des inégalités » une simple tournure de langage. De plus l'assemblée nationale a voté en février 2017 le relèvement des retraites des agriculteurs pour qu'elles atteignent ce minimum de 85% du smic. C'est le gouvernement Philippe qui s'est opposé à l'adoption de cette mesure par les sénateurs empêchant ainsi son entrée en vigueur...

La réforme de 1993 faisant passer la méthode de calcul des 10 meilleures années aux 25

meilleures années a réduit la pension versée à la majorité des salariés du privé. Les mobilisations dans le secteur public en 2003 et 2010 ont permis aux fonctionnaires de conserver un calcul sur les six derniers mois de salaire donc les plus hauts. La réforme voulue par Macron prenant en compte l'ensemble de la carrière frapperait tout le monde. La baisse serait partiellement compensée et pour certains seulement par la prise en compte des primes dans le calcul du montant de la pension.

Mais **la retraite étant calculée par points elle deviendrait pour toutes et tous variable d'une année à l'autre** pour un même parcours professionnel en fonction de la « santé de l'économie ». Chacun se retrouverait donc à compter ses points et à supputer leur valeur.

Le système de retraite par répartition dans lequel des cotisations perçues sont immédiatement reversées sans passer par la case « profit financier » a toujours semblé une aberration pour le libéralisme, ses disciples et ses banquiers.

LA RETRAITE DEVIENDRAIT VARIABLE

Tous ceux qui ont voulu réformer les retraites ont voulu aussi promouvoir les fonds de pension, un système où chacun épargne tout au long de sa vie de travail en espérant que les placements opérés en son nom lui octroieront la meilleure pension l'âge de la retraite venue. Ce système de capitalisation c'est l'inverse de la solidarité entre les générations.

Macron ne manque pas à l'appel. En réduisant le niveau de pension, il veut encourager celles et ceux qui ont encore un niveau de salaire suffisant à financer leur retraite future en souscrivant à une assurance privée. Les salariés à plus de 10 000 € mensuels ne cotiseront plus dans le système commun, ils pourront souscrire une épargne retraite qui sera

favorisée par des avantages fiscaux payés donc par tous les contribuables. Actuellement ce système existe pour les salaires mensuels supérieurs à 27 000 €.

La capitalisation ferait avec la réforme Macron un grand bond en avant et son champ pourrait facilement être élargi en abaissant progressivement le seuil de revenu non autorisé à cotiser au régime commun. Ouvrir le champ à la capitalisation tout en maintenant un « universel » de sécurité assuré par une retraite publique et budgétée constitue bien un objectif de cette réforme des retraites et cela, conformément aux préconisations établies par la Banque mondiale en 1994.

**UNE NOUVELLE FOIS, UN DES ENJEUX DE
CETTE RÉFORME QUI S'ANNONCE ÉVOLUTIVE
EST BIEN CELUI DE
LA FINANCIARISATION
CONTRE LA SOLIDARITÉ
ENTRE LES GÉNÉRATIONS**

QUI DIT QUOI ?

Toutes les organisations syndicales souhaitent que les pensions soient indexées sur les salaires. Toutes sont également critiques envers l'instauration d'un âge pivot mais toutes ne sont pas opposées aux grandes lignes et aux principes du rapport Delevoye.

Une fois de plus, la direction confédérale de la CFDT se montre la moins critique face à un projet de réforme qui inquiète toutes les autres organisations. Selon Laurent Berger, il y a là « un certain nombre d'avancées en faveur d'un système plus redistributif et plus lisible. Ce rapport est avant tout la preuve qu'il est possible de construire une réforme d'ampleur tout en confortant la répartition et la solidarité ».

Toutes les autres directions syndicales ont émis des critiques importantes au moment de la publication du rapport Delevoye. La CGT intitule son communiqué du 18 juillet : « Stoppons le projet de régression sociale » et insiste « Avec les points, les pensions vont chuter de 10% à 30% ». Force ouvrière écrit : « Nous rejetons le projet de régime universel par points » et se déclare contre l'allongement de la durée d'activité pour le maintien des régimes

existants. L'UNSA rappelle son opposition à la mis en place d'un âge pivot à 64 ans. L'UNSA « continuera à exiger qu'il n'y ait pas de perdants avec cette réforme ». La FSU dénonce également « un report déguisé de l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans avec la création d'un âge d'équilibre en dessous duquel une décote s'appliquerait et ce même avant 2025 ». La FSU caractérise le nouveau système comme « injuste et incertain ». Pour la CGC, il s'agit de « repousser l'âge de départ à la retraite, sans considération du taux d'emploi des seniors, ni de l'accroissement du chômage qui en découle. Une approche étriquée avec, au bout, une régression sociale ».

Pour SOLIDAIRES le système « transparent » de Macron pourrait se résumer à : Travailler plus pour travailler plus... et pour regarder baisser les pensions. Notre premier communiqué après la publication du rapport s'intitulait : « Vers une baisse programmée des retraites ».

SOLIDAIRES REVENDIQUE :

- UN TAUX DE REMPLACEMENT À 75 % DES DIX MEILLEURES ANNÉES OU DU DERNIER INDICE,
- UNE DURÉE DE COTISATION DE 37 ANS ET DEMI,
- PAS DE PENSION INFÉRIEURE AU SMIC,
- L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU TRAVAIL COMME DANS LA RETRAITE,
- DÉPART À 60 ANS, À 55 ANS POUR LES MÉTIERS PÉNIBLES, PAS DE REcul SUR LES DROITS ACQUIS.
- LES MOYENS EXISTENT : AUGMENTER LES COTISATIONS DES ENTREPRISES EN PREMIER LIEU.

Plus de détails concernant les analyses de l'Union syndicale SOLIDAIRES sur Solidaires.org.

QUELLE RIPOSTE ?

Au regard des différentes appréciations syndicales, on pourrait penser qu'une riposte unitaire est possible. Le Conseil national de SOLIDAIRES a débattu début juillet. La décision était de pouvoir s'inscrire dans une plate-forme d'actions unitaires qui pouvait dans un premier temps être un samedi de manifestations ou une journée de grève. Tout en sachant qu'il faudra bien davantage pour faire céder le gouvernement. Lors d'une intersyndicale nationale qui s'est tenue le 11 juillet regroupant CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, il n'a pas été possible de dégager une date d'action unitaire en septembre. FO avait déjà décidé d'une manifestation de FO seulement, à Paris le 21 septembre et la CGT voulait une grève fin septembre... Nous nous retrouvons donc avec une manifestation FO et une grève CGT. A cela il faut ajouter une mobilisation le 16 septembre de certaines professions dont les régimes sont menacés

(avocats, infirmières libérales...). Ajouter une date de SOLIDAIRES ne serait en aucun cas une bonne solution.

Les mobilisations syndicales importantes des dernières années n'ont pas fait reculer le gouvernement (retraites en 2010, loi travail, réforme SNCF, réforme de la fonction publique...). Depuis le début de ce siècle, même s'il fait quotidiennement la preuve de la capacité de résistance des collectifs de travail, le syndicalisme en France n'a pas fait de démonstration de sa capacité à gagner. Chaque défaite nous met en situation plus difficile pour mener la bagarre suivante. Depuis l'hiver dernier, dans leur appréciation des Gilets jaunes, les grandes centrales syndicales ont montré leur incapacité à comprendre un mouvement qui ne vient pas d'elles. Pourtant ce mouvement a obligé le gouvernement à quelques reculs.

**FACE À MACRON ET SA VOLONTÉ
DE PRIVATISER NOS RETRAITES,
LE SYNDICALISME NE
GAGNERA PAS SEUL**

Pour gagner et faire reculer le gouvernement sur une question fondamentale comme celle des retraites, système de solidarité qui a permis depuis la fin de la seconde guerre mondiale de maintenir le niveau de vie après la fin d'une carrière de travail, il ne fait aucun doute que nous aurons besoin de tous les salarié-es, syndiqué-es ou non, et cela quelle que soit l'organisation syndicale à laquelle ils et elles versent une cotisation.

Nous aurons besoin de celles et ceux qui, privé-es d'emploi sont promis à des retraites de survie. Nous aurons besoin de tous les jeunes qui vont se trouver confronté-es à devoir être toujours plus productifs, travailler plus longtemps. Nous aurons besoin de tout le monde associatif attaché au progrès social et à l'égalité des droits. Nous aurons besoin de toutes celles et tous ceux qui, samedi après samedi, ont participé aux manifestations des gilets jaunes.

Pour gagner, il nous faudra sortir des sentiers battus et des journées d'actions syndicales traditionnelles et divisées. Alors aujourd'hui la question n'est pas de savoir si nous allons nous rallier l'une ou l'autre des organisations dans sa stratégie. L'heure est à construire l'unité de l'ensemble du monde du travail, de l'ensemble des forces sociales, de l'ensemble des forces de progrès pour imposer des revendications de justice sociale.

NE NOUS LAISSONS PAS VOLER NOS RETRAITES

1. « Les régimes en répartition sont nés sur le modèle de la fonction publique qui dès 1853 connaissait un système de pension sans épargne préalable, et ils ont été considérablement confortés par la naissance de l'Agirc, le régime complémentaire des cadres, qui en 1947 faisait passer la fraction des travailleurs la plus liée avant guerre aux marchés financiers de l'univers de la rente à celui de la pension en répartition indexée sur les salaires directs. » Les retraites au péril du libéralisme, ouvrage collectif ed Syllepse 1999 Bernard Friot page 155.
2. Actuellement la durée de vie moyenne en bonne santé est de 63 ans. Depuis plus de 30 ans, les enseignants par exemple sont recrutés en moyenne à 24 ans ce qui signifie une retraite à taux plein à 66 ans et cette situation se retrouve dans de nombreux domaines en raison de l'entrée tardive dans l'emploi.
3. L'âge moyen de départ en retraite a augmenté entre 2010 et 2016 se situant à 61 ans et 10 mois. Il était de 60 ans et 5 mois entre 2004 et 2010.

Union
syndicale
Solidaires, c'est
AUVERGNE

